



# Statistiques 2009

Accidents du travail

et maladies professionnelles  
en Limousin et Poitou-Charentes

**Carsat Centre Ouest**

Assurance des risques professionnels  
37, avenue du Président René Coty - 87048 LIMOGES CEDEX

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance  
Maladie**  
Centre Ouest

**RISQUES PROFESSIONNELS**

# Sommaire

## Les accidents du travail

- Résultats et évolution
- Résultats par secteur professionnel
- Les accidents mortels
- Statistiques départementales et régionales
- Analyse des accidents en fonction de l'élément matériel

Page 4

Page 5

Page 6

Page 6

Page 7

## Les maladies professionnelles

- Résultats départementaux et régionaux

Page 8

## Les accidents du trajet

- Résultats et évolution

Page 9

## Les évolutions du risque professionnel

- Huit ans de statistiques régionales

Page 9

## Les statistiques d'accidents du travail et des maladies professionnelles :

- un outil pour l'entreprise

Page 10

# Préambule

Ce document présente une synthèse  
des résultats de l'année **2009**  
pour les régions  
Limousin et Poitou-Charentes



La **Caisse  
d'assurance  
retraite  
et de la santé  
au travail  
Centre Ouest**

est chargée  
de gérer les risques  
professionnels,  
de calculer et de notifier  
les taux de cotisation

**« accidents  
du travail »**

des entreprises  
des régions

**Limousin et  
Poitou-Charentes.**

Elle a également reçu,  
la mission de développer  
la prévention des  
accidents du travail  
et des maladies  
professionnelles.

Pour conduire ces actions,  
elle établit, chaque année,  
les statistiques  
d'accidents  
du travail pour les  
entreprises industrielles  
et commerciales.

# Les accidents du travail dans les entreprises industrielles et commerciales

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ».

(article L.411-1 du Code de la Sécurité sociale).

Pour distinguer l'accident du travail de la maladie professionnelle, on ajoute à cette définition l'existence d'une action soudaine à l'origine de l'accident. ■



## Résultats de l'année 2009 et évolution 2008

	2008	2009	Évolution en %
> Nombre de salariés	631 461	617 918	- 2,1
> Nombre d'établissements	84 957	84 642	- 0,4
> Nombre d'accidents avec arrêt de travail	27 250	22 978	- 15,7
> Nombre de journées perdues pour incapacité temporaire	1 141 892	1 070 415	- 6,3
> Durée moyenne d'une incapacité temporaire (jours)	41,9	46,6	11,2
> Nombre d'accidents graves (incapacités permanentes avec indemnités en capital ou rentes)	1 082	1 233	14,0
> Somme des taux d'incapacité permanente	12 616	14 475	14,7
> Taux moyen d'une incapacité permanente	11,7	11,7	-
> Indice de fréquence (nombre annuel d'accidents avec arrêt de travail pour 1 000 salariés)	43	37	- 13,8

## Les accidents du travail amorcent une baisse

Dans un contexte économique en ralentissement, les effectifs reflètent cette tendance (- 2,1%).

Le nombre total d'accidents du travail diminue (-15,7%), mais la durée moyenne des arrêts de travail augmente très significativement (+11,2%).

Le nombre des accidents graves après une baisse sensible confirmée pendant cinq années consécutives marque à nouveau une progression (+14,0%) ainsi que la somme des taux d'incapacité permanente (+14,7%). ■



## Résultats par secteur professionnel

### Nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 salariés

L'indice de fréquence moyen (nombre d'AT pour 1000 salariés) s'améliore de façon significative et s'établit à 37. Les secteurs sensibles que sont le B.T.P. et le travail temporaire évoluent favorablement.

Les activités composant le régime général de la Sécurité Sociale sont réparties en grandes branches professionnelles.

Pour chaque branche, il existe un Comité Technique National, composé paritairement de représentants des employeurs et des salariés, qui effectue l'étude et le suivi des risques de la profession.

Les neuf branches professionnelles figurent avec leur composition dans le tableau ci-dessous. ■



	Effectif	Nbre d'A.T. avec arrêt	
> BB - B.T.P.	64 324	4 843	75
> FF - Bois, Ameubl., P. carton, Textile, Vêt., Cuir & P., P.T.F.	31 091	1 639	53
> DD - Services, commerces et industries de l'alimentation	78 163	3 476	44
> II - Activités de services 2 et travail temporaire	96 566	4 177	43
> CC - Transports, Eau, Gaz, Electricité, Livre et Communication	59 103	2 502	42
> AA - Métallurgie	66 434	2 566	39
> EE - Chimie, caoutchouc, plasturgie	8 450	328	39
> GG - Commerce non alimentaire	64 129	1 351	21
> HH - Activités de services 1	136 355	1 598	12
> Autres catégories + bureaux bâtiment et hors bâtiment	13 303	498	37
> Toutes activités	617 918	22 978	

Indice de fréquence moyen  
**37**



## Statistiques départementales et régionales 2009

En 2009, 38 décès ont été enregistrés dans les régions Limousin et Poitou - Charentes.

- > 12 dus à un accident de la route,
- > 9 consécutifs à des malaises ou accidents cardiaques,
- > 6 directement liés à l'exécution d'une tâche de production,
- > 11 survenus à la suite d'une maladie professionnelle.

## Résultats statistiques 2009

### Indicateurs

#### Départements et Régions

	Nombre de salariés	Nombre d'entreprises	Nombre d'accidents avec arrêt de travail	Nombre d'accidents avec attribution d'une rente	Accidents mortels	Indice de fréquence
> Corrèze	57 964	8 867	2 208	130	2	38,1
> Creuse	22 194	3 984	761	41	1	34,3
> Haute-Vienne	99 934	12 039	3 221	192	4	32,2
> LIMOUSIN	180 092	24 890	6 190	363	7	34,4
> Charente	85 355	11 536	3 390	194	3	39,7
> Charente-Maritime	136 208	23 734	5 703	295	5	41,9
> Deux-Sèvres	98 791	11 235	3 878	212	6	39,3
> Vienne	117 472	13 247	3 817	169	6	32,5
> POITOU-CHARENTES	437 826	59 752	16 788	870	20	38,3
> Régions LIMOUSIN / POITOU-CHARENTES	617 918	84 642	22 978	1 233	27	37,2

## Analyse des accidents en fonction de l'élément matériel



- > Les chutes de plain pied sont pour la première année depuis longtemps en diminution.
- > Les maintenances manuelles occasionnent le quart des accidents du travail.
- > 2% des accidents mettent en cause un véhicule, mais ils occasionnent 6% des AT graves, et 14% des taux d'incapacité permanente. ■



### Répartition des accidents par élément matériel (en pourcentage)

#### Elément matériel

- 1 > Accidents de plain pied
- 2 > Chutes avec dénivellation
- 3 > Manipulations
- 4 > Transports manuels
- 5 > Masse en mouvement
- 6 et 7 > Appareils de levage
- 8 > Véhicules
- 9 à 29 > Machines
- 30 et 31 > Outils
- 32 à 40 > Risques physiques et chimiques
- 98 et 99 > Divers et non précisés

1 à 99 > TOTAL

	Accidents avec arrêt	Accidents avec incapacité permanente	Jours incapacité temporaire	Somme des taux incapacité permanente
1 > Accidents de plain pied	29%	26%	33%	21%
2 > Chutes avec dénivellation	12%	17%	17%	19%
3 > Manipulations	26%	20%	22%	15%
4 > Transports manuels	2%	2%	2%	1%
5 > Masse en mouvement	9%	8%	7%	5%
6 et 7 > Appareils de levage	2%	3%	2%	2%
8 > Véhicules	2%	6%	4%	14%
9 à 29 > Machines	4%	8%	3%	7%
30 et 31 > Outils	7%	4%	3%	3%
32 à 40 > Risques physiques et chimiques	1%	1%	1%	1%
98 et 99 > Divers et non précisés	6%	5%	6%	12%
1 à 99 > TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

# Les maladies professionnelles dans les entreprises industrielles et commerciales

**Maladies  
(en nombre)**

**Départements  
et Régions**

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	LIMOUSIN	Charente	Charente - Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	POITOU - CHARENTES	RÉGIONS LIMOUSIN POITOU - CHARENTES
> Affections des articulations	105	40	195	340	270	388	493	400	1551	1891
> Affections du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle	6	1	7	14	8	28	22	13	71	85
> Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	2	3	12	17	5	13	7	8	33	50
> Surdités professionnelles	8	0	6	14	2	3	5	1	11	25
> Lésions chroniques du ménisque	0	2	1	3	1	4	1	11	17	20
> Cancer bronco-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	2	0	2	4	2	4	4	2	12	16
> Affections du rachis lombaire provoquées par des vibrations	1	1	2	4	1	5	4	2	12	16
> Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline du graphite ou de la houille	3	0	2	5	1	1	1	0	3	8
> Maladies professionnelles hors tableau (alinéa 4 article L 461-1 code Sécurité Sociale)	2	3	1	6	1	1	2	0	4	10
> Autres	4	2	9	15	3	9	11	4	27	42
> <b>Total</b>	<b>133</b>	<b>52</b>	<b>237</b>	<b>422</b>	<b>294</b>	<b>456</b>	<b>550</b>	<b>441</b>	<b>1741</b>	<b>2163</b>



## Résultats départementaux et régionaux 2009

Le nombre de maladies professionnelles poursuit son évolution (+6%) mais semble s'orienter vers une stabilisation et présente, contrairement à l'année précédente un écart moins sensible entre le Limousin (+4,2%) et le Poitou - Charentes (+6,5%).

Les troubles musculo-squelettiques représentent à eux seuls 93% de l'ensemble. ■

# Les accidents du trajet dans les entreprises industrielles et commerciales

## Résultats de l'année 2009 et évolution 2008

Le nombre total d'accidents de trajet diminue légèrement (-2,5%) ainsi que leur gravité. ■

	2008	2009
> Accidents avec arrêt de travail	2 704	2 635
> Incapacités permanentes ayant donné lieu à indemnités en capital ou à rentes	204	202
> Mortels	22	19



## Évolution du risque professionnel dans les entreprises industrielles et commerciales

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Les entreprises</b>								
> Nbre d'entreprises	79 492	78 609	78 764	79 176	81 069	83 732	84 957	84 642
> Nbre de salariés	571 763	588 414	591 925	597 949	595 843	629 630	631 461	617 918
<b>Les accidents du travail</b>								
> Nbre d'accidents avec arrêt de travail	28 802	25 915	25 532	26 160	26 630	27 863	27 250	22 978
> Nbre de journées perdues pour incapacité temporaire	1 091 899	1 082 725	1 056 247	1 004 755	1 055 000	1 080 327	1 141 892	1 070 415
> Indice de fréquence (nbre d'accidents pour 1 000 salariés)	50,4	44	43	44	45	44	43	37
> Nbre d'accidents graves avec incapacité permanente	1 537	1 323	1 580	1 563	1 291	1 210	1 082	1 233
> Somme des taux d'incapacité permanente	16 767	13 628	16 648	15 093	15 674	14 394	12 616	14 475
> Évolution de la gravité des accidents (nbre de points d'incapacité permanente pour 1 000 salariés)	29,3	23,2	28,1	25,2	26,3	22,9	20	23,4
> Nbre de décès	45	41	45	22	26	27	28	27
<b>Les accidents du trajet</b>								
> Nbre d'accidents avec arrêt	3 025	2 461	2 447	2 606	2 639	2 761	2 704	2 635
> Nbre d'accidents graves avec incapacité permanente	269	245	245	218	228	179	204	202
> Nbre de décès	21	23	18	19	21	18	22	19
<b>Les maladies professionnelles</b>								
> Nbre de maladies constatées	1 373	1 492	1 598	1 775	1 747	1 887	2 039	2 163
> Nbre d'incapacités permanentes	420	487	586	653	658	631	683	807
> Somme des taux d'IP	7 415	7 033	8 445	8 581	8 052	7 864	7 757	10 145
> Nbre de décès	16	15	10	5	7	6	2	11

Pour en savoir plus :  
[www.carsat-centreouest.fr](http://www.carsat-centreouest.fr)



## Assurance des risques professionnels

**Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail**  
37, avenue du Président René Coty - 87048 LIMOGES CEDEX

e-mail / [cirp@carsat-centreouest.fr](mailto:cirp@carsat-centreouest.fr)  
Téléphone / 0 821 108 711 (0.09 cts la mn)  
Fax / 05 55 45 71 79

- ◀ Directeur de la publication / Martine François
- ◀ Réalisation / impression / Carsat Centre Ouest
- ◀ Photos / © Phovoir
- ◀ Tirage / 700 exemplaires

# Les statistiques d'accidents du travail et des maladies professionnelles, un outil pour l'entreprise

Les préventeurs ont défini un ensemble d'indicateurs pratiques qui permettent d'apprécier le niveau d'un risque et aussi de suivre les évolutions et éventuellement les progrès résultants des mesures de prévention adoptées. ■

Les indicateurs les plus fréquemment suivis sont :

## Le taux de fréquence : Tf

$$\frac{\text{nombre d'accidents avec arrêts} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$

L'intérêt de cet indicateur tient au fait qu'il rapporte les accidents au temps d'exposition.

## L'indice de fréquence : If

$$\frac{\text{nombre d'accidents avec arrêts} \times 1\,000}{\text{nombre de salariés}}$$

Plus facile à déterminer que le précédent, il est cependant moins représentatif du niveau réel d'accidentabilité.

## Le taux de gravité : Tg

$$\frac{\text{nombre de journées perdues} \times 1\,000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$



## D'autres indices sont utilisés :

- la durée moyenne d'une incapacité temporaire,
- le taux moyen d'une incapacité permanente,
- l'indice de fréquence des accidents graves,
- la somme des taux d'incapacité permanente pour 1 000 salariés,
- l'indice de gravité.

Au niveau de l'entreprise, les accidents peuvent être étudiés et leurs statistiques régulièrement dressées et suivies. Les résultats régionaux établis par les Cram puis collectés par la Cnam sont des références indispensables.

La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Centre Ouest met à la disposition des entreprises ces informations statistiques :

sur demande écrite  
par téléphone : 0 821 108 711 (0.09 €/mn)  
sur place : 4, rue de La Reynie à LIMOGES  
e-mail : [cirp@carsat-centreouest.fr](mailto:cirp@carsat-centreouest.fr)  
site Carsat : [www.carsat-centreouest.fr](http://www.carsat-centreouest.fr)

